

abaisser la qualité du service fourni aux Canadiens.

Je tiens à dire également, car j'estime que c'est important, que le député n'est pas juste envers ces gens s'il pense qu'ils jouent un rôle d'agents de relations extérieures pour le compte du ministre. Il n'en est rien. Cette organisation est sous la direction du ministre et fournit des renseignements au public sur le ministère et les trois armes. Elle prend bien soin de ne pas toucher les domaines qui, comme le sait mon honorable ami, ne relèveraient pas de la compétence de la fonction publique.

M. Orlikow: Je suis heureux d'apprendre qu le ministre écrit tous ses discours sans l'aide du personnel de son ministère, si c'est vrai. Évidemment, je crois le ministre sur parole. C'est la première fois que je vois un ministre de n'importe quel niveau de gouvernement qui ne reçoit pas ce genre d'aide.

Le ministre a accompli une besogne formidable hier soir en essayant de détruire tous les arguments et toutes les critiques de l'opposition. Peut-être répondra-t-il aux critiques de l'auditeur général, qu'on ne peut sûrement pas accuser de sectarisme politique. Je parle en particulier de la critique relativement à la retraite de militaires, et de la méthode à laquelle on a recouru pour leur accorder pleine pension, en disant qu'ils étaient âgés, à l'enrôlement, de 9, 11 et 12 ans. Il me semble que le ministre se doit de donner au pays sa version de l'histoire, s'il en a une.

L'hon. M. Hellyer: Monsieur le président, je parlerai de cette affaire plus tard. Entre-temps, le chef de l'opposition a demandé des renseignements relativement au nombre de voitures à la disposition de la Défense nationale à Ottawa pour chacune des trois ou quatre dernières années. En 1963, le train des équipages n° 9 avait 37 voitures à sa disposition; 37 en 1964; 37 en 1965 et 37 en 1966. De plus, trois limousines assurent le transport des chefs d'État et des dignitaires qui viennent nous visiter.

• (7.10 p.m.)

L'hon. M. Lambert: Monsieur le président, il est très instructif d'entendre le ministre nous dire comment certaines économies ont été réalisées dans, mettons, les services d'information, et comment cela a épargné un million de dollars par année aux contribuables canadiens. Mais il me semble qu'il devait aussi nous dire que, dans son propre bureau, le personnel est passé de 630 à 703, et que les traitements représentent \$500,000 de plus par année. Cela fait un léger contrepois. J'ajouterais que certains membres de ce nouveau personnel occupent des postes très élevés.

[L'hon. M. Hellyer.]

Je songe à la réorganisation du bureau du ministre. La question relève du poste n° 1, monsieur le président; j'y suis retourné pour faire contraste. C'est un fait et j'estime qu'il fallait le signaler.

L'hon. M. Hellyer: Monsieur le président, la principale explication, c'est que l'auditeur en chef du secteur civil au quartier général assume maintenant la responsabilité de la comptabilité de la régie interne de tout le ministère. C'est lui qui a eu besoin de surnuméraires.

L'hon. M. Lambert: Au nombre de ces surnuméraires, y a-t-il des officiers retraités à qui on a confié des postes civils? Il ne suffit pas de dire que l'effectif du personnel du quartier général a été réduit. Le ministre prétend qu'il a réalisé de cette façon de grandes économies. Néanmoins, en ce qui concerne la trésorerie, la question de solde mise à part, peu importe si l'homme porte un képi ou un chapeau mou; il est toujours là, il a des fonctions à remplir et il fait partie de l'administration au quartier général de la défense nationale.

L'hon. M. Hellyer: Si un officier des forces armées se présente à un examen de la Commission du service civil et qu'il le réussit, il est admissible à un de ces emplois. En ce qui concerne le nombre global, si c'est le point que mon honorable ami voulait souligner, le chiffre que j'ai donné l'autre soir, soit une réduction de plus de 1,000, représente le nombre global du personnel civil et militaire au quartier général.

M. le président: L'article 15 est-il adopté?

L'hon. M. Churchill: Non.

L'hon. M. Dinsdale: Monsieur le président, les deux questions que je voudrais soulever intéressent le ministre associé de la Défense nationale plutôt que le ministre de la Défense nationale. Je veux parler des problèmes posés par les pensions, à la suite du programme d'intégration qui a suscité une certaine confusion, comme nous avons pu le constater au cours du présent débat. Il en a aussi résulté que certains principes relativement aux problèmes de la pension n'ont pas encore été élucidés.

En premier lieu, je crois comprendre que dans les cas de retraites prématurées, à moins que les militaires en cause n'aient accumulé 20 années de service d'après-guerre, ils ne sont pas autorisés à faire compter leur service de guerre dans le calcul de leur pension. Je ne sais pas si les détails que je fournis sont exacts, mais voilà un des problèmes qui se posent de temps à autre dans d'autres domaines.